

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES
PAR DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES
D'ETAT DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017
(Financement PAGIPG)

**RAPPORT D'AUDIT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BENIN
(CCIB)**

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	05/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Sièg : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Sièg : 136 Quartier Keguè –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES
Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 ET 2017.....	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION.....	11
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	11
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM).....	11
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	11
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	12
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	12
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	15
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	15
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	15
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	16
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	16
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics	19
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	20
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	21
IX.	ANNEXES	22

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019 , portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 (lot 3), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'autorité contractante visitée (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016-2017
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des autorités contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance des AC
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 ET 2017.

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la CCIB pour les exercices budgétaires 2016-2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Années	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	3	40 264 343
	Marchés de la population mère	3	40 234 343
	%	100%	100%
2017	Marchés audités	2	45 603 435
	Marchés de la population mère	2	45 603 435
	%	100%	100%

Opinions

➤ Gestion 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	DEMANDE DE COTATION	2	1	1	0	0
2	AOO avec pré-qualification	1	0	1	0	0
Total général		3	1	2	0	0
%		100%	33%	67%	0%	0%

Légende

- REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures classées d'irrégulière, de nulle et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO avec pré-qualification	1	0	0	1	0
2	Avenant	1	0	0	1	0
Total général		2	0	0	2	0
%		100%	0%	0%	100%	0%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures classées d'irrégulière, de nulle et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la totalité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la CCIB conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par la CCIB, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoutent éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation:

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Années	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	DC	20 467 943	2	20 467 943	2	100%	100%
	AOO avec pré-qualification	19 796 400	1	19 796 400	1	100%	100%
	Sous Total	40 264 343	3	40 264 343	3	100%	100%
2017	Avenant	15 603 435	1	15 603 435	1	100%	100%
	AOO	30 000 000	1	30 000 000	1	100%	100%
	Sous Total	45 603 435	2	45 603 435	2	100%	100%

Commentaire :

A la lecture du tableau ci-dessus :

➤ **Exercice 2016**

La demande de cotation et l'appel d'offres ouvert avec pré-qualification sont les deux modes de passation utilisés par l'AC. Par ailleurs, compte tenu du volume peu significatif des marchés à auditer, le consultant a procédé à un contrôle de l'ensemble des marchés passés par l'Autorité Contractante et communiqués aux auditeurs.

➤ **Exercice 2017**

La population primaire tout comme l'échantillon est composée de deux marchés dont un (01) avenant et un (01) marché passé par la procédure d'appel d'offres ouvert avec pré-qualification.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Années	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Travaux	10 437 943	1	10 437 943	1	100%	100%
	Prestations Intellectuelles	29 826 400	2	29 826 400	2	100%	100%
	Sous Total	40 264 343	3	40 264 343	3	100%	100%
2017	Prestations Intellectuelles	30 000 000	1	30 000 000	1	100%	100%
	Travaux	15 603 435	1	15 603 435	1	100%	100%
	Sous Total	45 603 435	2	45 603 435	2	100%	100%

Commentaire :

➤ **Exercice 2016**

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, que l'échantillon, tout comme la population mère est composé en majorité tant en volume (66,67%) qu'en valeur (74,07%) des marchés de prestations intellectuelles.

➤ **Exercice 2017**

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, que l'échantillon est composé en majorité, en valeur (65,78%) des marchés de prestations intellectuelles tandis qu'en volume, la distribution est égalitaire.

Le détail et les caractéristiques des échantillons retenus se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillons d'audit de conformité

➤ **Exercice 2016**

N° d'ordre	Référence	Objet du marché	Type de Marché	Mode de passation	Financement	Titulaire	Montant (F CFA TTC)
1	002/CCIB/PDT/DC/CCMP/SG-PRMP/AC/CPMP/ST/16 du 15/06/16	Elaboration des outils de gestion des ressources humaines	PI	AOO	Fonds Propres	AFRIQUE CONSEIL	19 796 400
2	001/CCIB/PDT/DC-CCMP/SG-PRMP/AC du 16/02/16	Recrutement d'un Cabinet pour le contrôle et le suivi des travaux de rénovation du bâtiment "A" du siège de la CCIB	PI	DC	Fonds Propres	RATSON SERVICES	10 030 000
3	0022562/CCIB/P/DC/SG/DIEM/AC/SMG/2016 du 20/06/16	Travaux de réhabilitation de l'antenne régionale de Dassa	Travaux	DC	Fonds Propres	GOUVENI ET FILS	10 437 943
TOTAL							40 264 343

➤ Exercice 2017

N° d'ordre	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA TTC)	Type de marché
1	Audit du fonds TRIE	Cabinet ELYON	AMI	30 000 000	Prestations Intellectuelles
2	Avenant 01 relatif aux travaux supplémentaires de carrelage, solivage, assainissement, peinture extérieure et rampe pour escalier du marché de rénovation du bâtiment "A" du siège de la CCIB (Lot1)	EBR	DC	15 603 435	Travaux
TOTAL				45 603 435	

Commentaire :

➤ Gestion 2016

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, que les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs. Ils ont été passés au terme de trois (3) procédures distinctes comme la compilation ci-après :

N° D'ORDRE	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	DEMANDE DE COTATION	2	2
2	AOO avec pré-qualification	1	1
TOTAL		3	3

➤ Gestion 2017

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, que les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs. Ils ont été passés au terme de deux (2) procédures distinctes comme la compilation ci-après :

N° D'ORDRE	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO avec pré-qualification	1	1
2	Avenant	1	1
TOTAL		2	2

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Tableau n° 5 : Synthèse sur les structures de passation et de contrôle au sein des AC

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	KO	KO	KO	KO	KO	Les actes de nominations des organes de passation et de contrôle des marchés publics et les rapports d'activités de la période sous revue n'ont pas été communiqués
2	Conformité	C2	KO	KO	KO	KO	KO	
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO		KO	KO	KO	
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	
6		C6	KO					Toute la documentation n'est pas disponible
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					Indisponibilité des publications d'attributions
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste des pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	96,15%	64,00%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert, des procédures d'appel d'offres restreint, des procédures de demande de cotation (Voir en annexe 2 les fiches d'exhaustivités).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la CCIB. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

Cependant la mission a relevé le défaut d'inscription de deux marchés dans le PPMP 2017.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

➤ Exercice 2016

Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé pour les trois (03) audités s'évalue à 162 jours. Ce délai calculé excède largement le délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

➤ Exercice 2017

Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé pour un (01) marché audité s'évalue à 795 jours. Ce délai est anormalement long par rapport au délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

Le tableau de détermination des délais est présenté en annexe 3.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et de demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du répertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces nous avons noté que les marchés de demande de cotation passés en revue sont conformes pour la plupart aux prix qui figurent dans les répertoires des prix de référence 2016. Aucun marché n'a été passé par la procédure d'entente directe.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

➤ Gestion 2016

DC N° 2645/CCIB/PDT/DC-CCMP/SG-PRMP/AC/DIEM/CPMP/ST /2015

1. Marché N°0022562/CCIB/P/DC/SG/DIEM/AC/SMG/2016 du 20/06/16, relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment de l'antenne régionale de la CCIB DASSA pour un montant TTC de 10.437.943 FCFA attribué à GOUVENI ET FILS. Financement : Budget Autonome.

Les pièces manquantes :

- La notification du marché approuvé.

Les forces relevées :

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans la demande de cotation;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Respect du délai minimum de dépôt des offres.

Les insuffisances relevées :

- Approbation hors délai de validité des offres, il y a eu 185 jours entre la date de dépôt des plis (18/12/2015) et la date d'approbation du marché (20/06/2016)

Conclusion : La procédure ayant abouti à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'approbation hors délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

2. Marché N°001/CCIB/PDT/DC-CCMP/SG-PRMP/AC du 16/02/16 relatif au recrutement d'un prestataire pour le contrôle et le suivi des travaux de réhabilitation du bâtiment A du siège de la chambre de commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) pour un montant TTC de 10.030.000 attribué à RATSON SERVICES. Financement : Budget Autonome.

Les pièces manquantes :

- Néant

Les forces relevées :

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans la demande de cotation ;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Respect du délai minimum de dépôt des offres.

Les insuffisances relevées :

- L'attribution provisoire a eu lieu plus de 15 jours après l'ouverture des plis. Ce qui est contraire aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-551 du 24 septembre 2014 fixant les délais impartis aux organes de passation des marchés publics et des délégations de service public.

Conclusion : La procédure ayant abouti à l'attribution du marché ci-dessus est régulière

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC PRE-QUALIFICATION

AOO N°2035/CCIB/PDMDC/SG/DDTICL/SAE/015 du 08/09/2015

3. Marché 002/CCIB/PDT/DC/CCMP/SG-PRMP/AC/CPMP/ST/16 du 15/06/16 relatif à l'élaboration des outils de gestion des ressources humaines pour un montant TTC de 19.796.400 attribué à AFRIQUE CONSEIL. Financement : Budget Autonome.

Les pièces manquantes :

- La publication de l'attribution provisoire ;
- La publication de l'attribution définitive.

Les forces relevées :

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans la demande de proposition
- Avis de non objection de la CCMP sur l'attribution provisoire.

Les insuffisances relevées :

- L'attribution provisoire (24/05/2016) a eu lieu plus de 229 jours après l'ouverture des plis (08/10/2015). Ce qui est contraire aux dispositions de l'article 3 du décret n°2014-551 du 24 septembre 2014 fixant les délais impartis aux organes de passation des marchés publics et des délégations de service public.
- Approbation hors délai de validité des offres, il y a eu 251 jours entre la date de dépôt des plis (08/10/2015) et la date d'approbation du marché (15/06/2016)

Conclusion : La procédure ayant abouti à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de l'approbation hors délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures (Exercice 2016)

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions	
				1	2
1	002/CCIB/PDT/DC/CCMP/SG-PRMP/AC/CPMP/ST/16 du 15/06/16	Elaboration des outils de gestion des ressources humaines	19 796 400	X	
2	001/CCIB/PDT/DC-CCMP/SG-PRMP/AC du 16/02/16	Recrutement d'un Cabinet pour le contrôle et le suivi des travaux de rénovation du bâtiment "A" du siège de la CCIB à Dassa	10 030 000		X
3	0022562/CCIB/P/DC/SG/DIEM/AC/SMG/2016 du 20/06/16	Travaux de réhabilitation de l'antenne régionale de Dassa	10 437 943	X	
TOTAL			40 264 343	30 234 343	10 030 000

Légende :

- 1 Procédure irrégulière
 2 Procédure régulière/Régulière sous réserve de non-conformités

➤ **Gestion 2017****PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC PRE-QUALIFICATION**

1. Marché N°001/CCIB/PDT/DC-CCMP/SG-PRMP/AC du 24/02/17 relatif à la réalisation de l'audit comptable et financier du fonds de garantie de Transit Routier Inter-Etats (TRIE) au titre des gestions budgétaires 2003 à 2013 pour un montant TTC de 30.000.000 attribué à ELYON. Financement : FONDS TRIE.

Les pièces manquantes :

- Avis de non objection de la CCMP ;
- La publication de l'attribution provisoire ;
- La publication de l'avis d'attribution définitive.

Les forces relevées :

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans la demande de proposition.

Les insuffisances relevées :

- Défaut d'inscription du marché au plan de passation des marchés 2017.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription dudit marché au PPM 2017. (Article 20 de la loi N°2009-02 du 07 Aout 2009 du code des marchés publics et des délégations de services publics).

PROCEDURE D'AVENANT

2. Avenant N°01 au contrat n°001 CCIB/PRMP/CCMP/AC/DIEMS/ST/15 (lot1) du 02/06/17, relatif aux travaux de Maçonnerie-Béton-Revêtements durs-Peintures et Aménagements Extérieurs pour un montant TTC de 15.603.435 FCFA, attribué à ENZENO BUIDING AND ROAD (Titulaire du marché de base). Financement : Budget Autonome.

Les pièces manquantes :

- Autorisation de la CCMP sur l'avenant

Les forces relevées :

- Avenant dans la limite des 20 %.

Les insuffisances relevées :

- Défaut d'inscription du marché au PPM 2017.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription dudit marché au PPM 2017. (Article 20 de la loi N°2009-02 du 07 Aout 2009 du code des marchés publics et des délégations de services publics) et du défaut d'autorisation de la DNCMP sur le dossier d'avenant (article 89 de la loi N°2009-02 du 07 Aout 2009 du code des marchés publics et des délégations de services publics).

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante (AC). Nous n'avons pas non plus décelé des recours exercés au niveau de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier n° 100/09/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24 septembre 2019 (annexe n° 5) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

Mais aucune pièce n'a été communiquée aux auditeurs. L'indisponibilité des pièces de règlement ne permet pas aux auditeurs d'apprécier le niveau d'exécution financière.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
----------------------	----------------------------------	--------------------------

0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions règlementaires	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions règlementaires	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions règlementaires	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,00		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,00

Nous pouvons noter une mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que la CCIB ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

➤ Gestion 2016

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR, entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	2	2	2	100%	Plus de 5 jours entre le dépôt des plis et l'attribution provisoire	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 5 jours ouvrables et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	1	1	1	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				14,29%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				96,15%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF(C=A/B)				15%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 15 %.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance **satisfaisante** et que la CCIB ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	2	2	2	100%	Marchés non inscrits dans le PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (co mparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	1	1	1	100%	Séance d'ouverture tenue hors de la date prévue dans le DAO	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 5 jours ouvrables et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	1	1	1	100%	l'attribution provisoire n'est pas publiée	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	2	2	0	0%	Approbation des LC par la CCMP	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_REVUE DE CONFORMITE (A)				21,43%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				64%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)				33%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 33 %.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance **moyenne** et que la CCIB n'a pas respectée certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

Par courrier n° 100/09/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24 septembre 2019 (annexe n°5) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

L'indisponibilité des pièces de règlement limite l'auditeur dans le contrôle de l'exécution financière des marchés passés au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BENIN (CCIB)	BODJRENOU Derrick	PRMP

ANNEXE 2 : Tableaux d'exhaustivité**➤ Gestion 2016**

Tableau d'exhaustivité pour les Prestations intellectuelles (PI) avec présélection

		Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions								Attribution et Négociation			Contractualisation		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2						3		4			5								6			7		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	
1	Marché 002/CCIB/PDT/DC/CCMP/SG-PRMP/AC/CPMP/ST/16 du 15/06/16 relatif à l'élaboration des outils de gestion des ressources humaines	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0		
%		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	0%		
% GLOBAL		92%																								

liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des **Prestations Intellectuelles (PI)**

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• **Propositions techniques**

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• **Propositions financières**

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

7. Contractualisation

- v. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- w. Preuve de notification du marché
- x. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Procédures de demande de cotation

		Demande de Cotation			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution										Total	TOTAL REQUIS	%
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	3			4			5												
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
1	Marché N°0022562/CCIB/P/DC/SG/DIEM/AC/SMG/2016 du 20/06/16, relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment de l’antenne régionale de la CCIB DASSA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	NA	1	0	NA	12	13	92,31%
	Marché N°001/CCIB/PDT/DC-CCMP/SG-PRMP/AC du 16/02/16 relatif au recrutement d’un prestataire pour le contrôle et le suivi des travaux de réhabilitation du bâtiment A du siège de la chambre de commerce et d’Industrie du Bénin (CCIB)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	NA	1	1	NA	13	13	100,00%
% global		96,15%																		

 PLANIFICATION

1. *Plan de Passation des Marchés (PPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC*

 DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

2. *DC*
 - a. *l'avis de consultation publié (lettre d'invitation)*
 - b. *Demande de cotation*
 - c. *Offres des soumissionnaires*

 RECEPTION ET OUVERTURE DES OFFRES

- d. *Actes de désignation des membres de la CPMP*
- e. *Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse*
- f. *les procès-verbaux d'ouverture des offres signés.*

 ANALYSE, EVALUATION & ATTRIBUTION

3. *Analyse, évaluation & attribution*
 - g. *les rapports d'analyse et d'évaluation signés ;*
 - h. *les PV d'attribution provisoire signés ;*
 - i. *l'avis de non objection de de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire ;*
 - j. *l'avis de non objection de de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire ;*
 - k. *la notification d'attribution provisoire ;*
 - l. *la preuve d'information des soumissionnaires non retenus*
 - m. *la preuve de publication de l'attribution provisoire.*

 CONTRACTUALISATION

4. *Contractualisation*
 - n. *les contrats signés, approuvés et enregistrés*
 - o. *la notification du marché ;*
 - p. *la preuve de publication de l'attribution définitive du marché.*

-

➤ Gestion 2017

Tableau d'exhaustivité pour les Prestations intellectuelles (PI) avec présélection

		Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions						Attribution et Négociation			Contractualisation			
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2						3		4			5						6			7			
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x
1	Marché N°001/CCIB/PDT/DC-CCMP/SG-PRMP/AC du 24/02/17 relatif à la réalisation de l'audit comptable et financier du fonds de garantie de Transit Routier Inter-Etats (TRIE) au titre des gestions budgétaires 2003 à 2013	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	NA	1	1	1	0
%		100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	100%	0%	100%	NA	100%	100%	100%	0%
%GLOBAL		61%																							

liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des **Prestations Intellectuelles (pPI)**

6. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

7. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

8. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner

- h. Demande de propositions validé

9. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

10. Ouverture et évaluation des propositions

• **Propositions techniques**

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• **Propositions financières**

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

7. Contractualisation

- v. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- w. Preuve de notification du marché
- x. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Tableau d'exhaustivité de l'avenant

Marchés (N° & Intitulé)		Autorisation	Contractualisation	
			Contrat de base	Avenant
		2	3	
1	Avenant N°01 au contrat n°001 CCIB/PRMP/CCMP/AC/DIEMS/ST/15 (lot1) du 02/06/17, relatif aux travaux de Maçonnerie-Béton-Revêtements durs- Peintures et Aménagements Extérieurs	0	1	1
%		0%	100%	100%
% GLOBAL		67%		

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité de la **procédure d'Avenant**

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Autorisation

Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur la procédure d'avenant

3. Contractualisation

Avenant signé, approuvé et enregistré

Annexe n°3 : Détermination du délai moyen de passation**➤ Exercice 2016**

N° d'ordre	Délai	De la publication de l'avis au Dépôt des plis	Du Dépôt des plis à l'Attribution provisoire	De l'Attribution provisoire à la Signature du contrat	De la Signature du contrat à l'Approbation	Total
	Intitulés des marchés					
1	Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'antenne régionale de la CCIB DASSA	25	45	140		210
2	Recrutement d'un prestataire pour le contrôle et le suivi des travaux de réhabilitation du bâtiment A du siège de la CCIB	10	18	32	0	60
1	Elaboration des outils de gestion des ressources humaines	30	229	22	0	281
Délai global						551
Délai entre le dépôt des plis et la signature des contrats						486
Volume de marchés concernés (pertinents)						3
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						162

➤ Exercice 2017

N° d'ordre	Délai	De la publication de l'avis au Dépôt des plis	Du Dépôt des plis à l'Attribution provisoire	De l'Attribution provisoire à la Signature du contrat	De la Signature du contrat à l'Approbation du marché	Total
	Intitulés des marchés					
1	réalisation de l'audit comptable et financier du fonds de garantie de Transit Routier Inter-Etats (TRIE) au titre des gestions budgétaires 2003 à 2013	13	749	46	-	808
Délai global						808
Délai entre le dépôt des plis et la signature des contrats						795
Volume de marchés concernés (pertinents)						1
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						795

Annexe N°4 : PV de restitution

Audits des marchés publics 2016 & 2017 de la CCIB _ PV de restitution

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'autorité contractante : Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB)

Date de tenue de la séance de restitution : 31 janvier 2020

Heure de démarrage : 11h 10 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

Aucune pièce collectée.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

- Les actes de nomination des organes de passation et de contrôle des marchés publics ;
- Les pièces de règlement ;
- L'ensemble des pièces manquantes citées dans le rapport provisoire par marché.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur les procédures de passation des marchés collectés

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	DEMANDE DE COTATION	2	1	1	0	0
2	AOO avec pré-qualification	1	0	1	0	0
	Total général	3	1	2	0	0
	%	100%	33%	67%	0%	0%

Légende

- REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

Audits des marchés publics 2016 & 2017 de la CCIB _ PV de restitution

➤ Gestion budgétaire 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO avec pré-qualification	1	0	0	1	0
2	Avenant	1	0	0	1	0
Total général		2	0	0	2	0
%		100%	0%	0%	100%	0%

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

3.2. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017.

3.3. Sur l'exécution financière

Nous avons envoyé sans suite un premier courrier n° 100/09/SM/FA/BEC/BEN/19 en date du 24 septembre 2019 en demandant les pièces de règlement. Il a été convenu qu'une relance soit faite au Secrétaire Général pour la mobilisation des pièces de l'audit financier et des actes de nomination.

La séance a été levée à 11 h 55 mn.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2020.

Pour BEC SARL

Pour l'Autorité Contractante


 Tanguy MAFFON


 PRINCE-ADANGNITION
 Nareus


 Derrick BOUTREAU
 P.A.M.P/CCIB

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

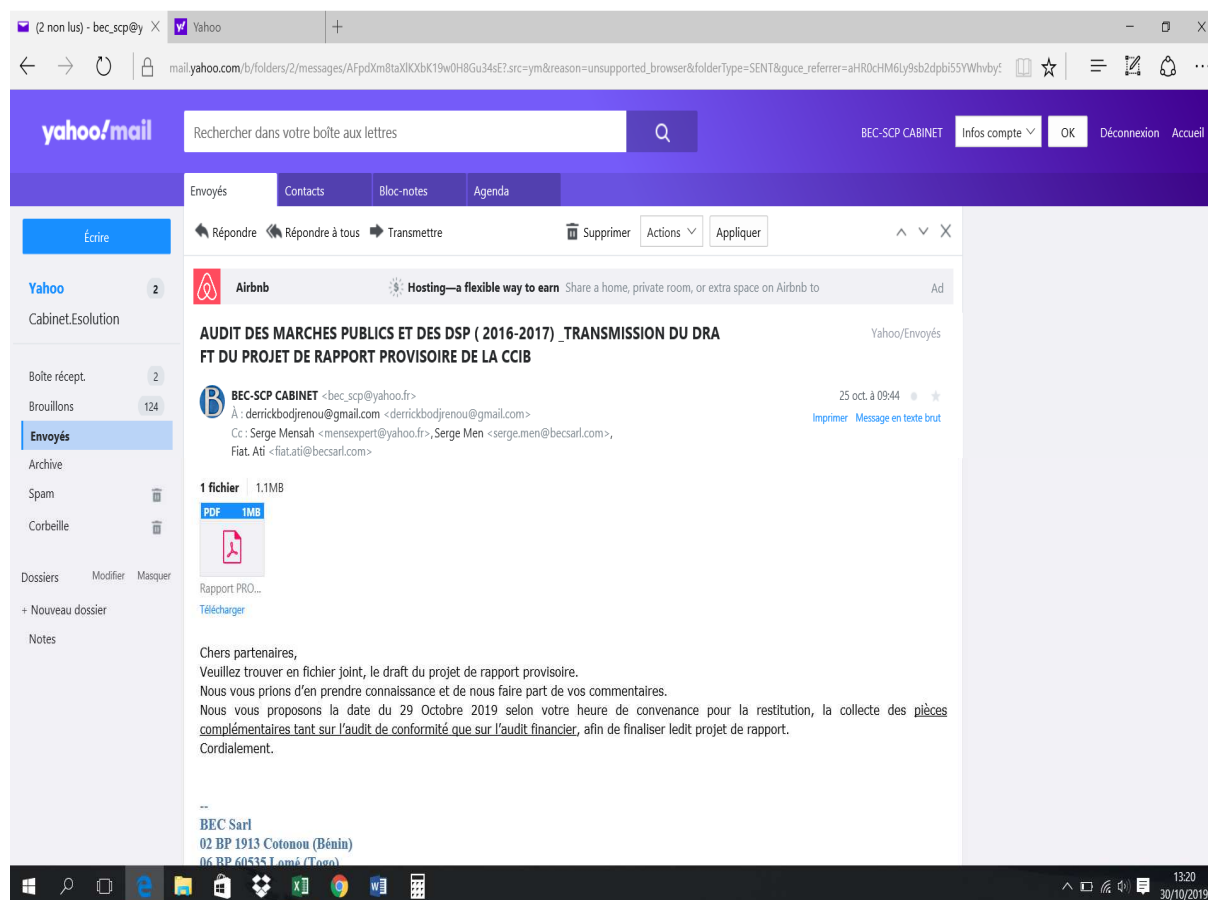
Autorité Contractante : CCIB

Cotonou, le 31/01/2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	PRINCE-ADANANITONON Placius	Auditeur BEC Sml	65 10 39 71 bec-scp@yahoo.fr	
2	MAFFON Tanguy	Auditeur BEC	65 10 39 71 bec-scp@yahoo.fr	
3	BODJRENOU Demick	PRHP/CCIB	96 21 29 73 demickbodjrenou@gmail.com	
4				
5				
6				
7				

(Preuve d'envoi du rapport provisoire par mail).



Annexe 5 : DIVERS COURRIERS DE DEMANDE D'INFORMATION

BEC Sarl



International
Federation
of Accountants



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 05 Juillet 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de la Chambre de Commerce et
d'Industrie du Bénin (CCIB)

Att. : Point focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 34/07/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission**
d'échantillon d'audit physique et collecte des pièces

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit
d'exécution physique et financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **19 Juillet 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative
des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit physique.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Echantillon d'audit physique
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN: RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BFC C/239 Zonen- 02 BP 1913 Cotonou

TOGO: RCCM N° TOGO- LOME 2009 B.1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60035 Lomé

FRANCE: 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES); N°SIRET : 813 116 191 000



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de la Chambre de Commerce et
d'Industrie du Bénin (CCIB)

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin



Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 155/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017_ **Prise de contact et
démarriage de la mission** *mi dem*

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 28 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°03039682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) N°SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes: N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0014633-00

Cotonou, le 24 Septembre 2019

Au

Directeur Administratif et Financier de la
Chambre de Commerce et de l'Industrie du
Bénin (CCIB)

Att. : Point focaux de la mission
Cotonou-Bénin



Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 100/09/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017_ **Transmission**
d'échantillon d'audit financier et collecte des pièces de règlements

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit
d'exécution financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **30 Septembre 2019**. Vous trouverez en annexe la liste
indicative des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit financier.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Echantillon d'audit financier
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siege Immeuble BEC C/238 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : info@bec-sa.com Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 62

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siege : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : info@bec-sa.com Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROCYES) : N°SIRET : 813 116 191 000
12 : N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 16 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de la Chambre de Commerce et
d'Industrie du Bénin (CCIB)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 72/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 **Transmission d'échantillon d'audit, collecte
des pièces** *pièces collectées*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le 24 mai 2019. Vous trouverez en annexe la liste indicative des
documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES); N°SIRET: 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes, N° OECCA-Bénin: 031-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 26 avril 2019

Au

Secrétaire Général Adjoint de la
Chambre de Commerce et
d'Industrie du Bénin (CCIB)

01 BP : 31

Tél : (229) 21 31 12 38 / 21 31 20 81

Cotonou-Bénin



V/Réf: 0724/CCIB/SG/SGA/PRMP/ST/JST/ALC/LAW/19 du 04 Avril 2019

N/Réf: 138/04/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet: Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public
passés par différents institutions, entreprises, sociétés et offices d'Etat
du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _Transmission
de lettre de mission *lettre de mission*

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier ci-dessus référencé et vous en remercions.

En réponse, nous vous transmettons une copie de la lettre de mission (en annexe) pour l'exécution de la mission mieux renseignée en objet.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.



Serge ME...
Associé Général
Expert-comptable

PJ : Copie de la lettre de mission

Copie de la lettre de demande de base de données

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM BB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565615
Siège Immeuble BEC C259 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Camarade Bénin - R1102 (1000) Compta N°0030822590301 87

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : buc_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 36 93 28 -
Société Camarade Togo - R1102 (1000) Compta N°0030822590301 87

FRANCE : 190 rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) N°SIRET : 813 116 191 000
12 : N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises Comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° OECCA-Togo: 021-09-A2
Lettre ISO 9001:2015 certification France sous le n°0074633-001

Cotonou, le 24 septembre 2019



A

La Personne Responsable des Marchés
Publics de la Chambre de Commerce et de
l'Industrie du Bénin (CCIB)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 86/09/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Point sur la collecte
des pièces**

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente, le point sur la collecte des pièces relatives aux marchés
échantillonnés (en annexe la liste des pièces manquantes par marché).

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que les pièces manquantes soient communiquées à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **Lundi 30 septembre 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAN
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Liste des pièces manquantes

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 0630407 - IFU N° 3200800565615
Siège : Immeuble BEC C/238 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : becc@vodafone.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N°TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092465 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : becc@vodafone.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19e rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 : N° de TVA Intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191